



**Décret relatif à la voirie communale
du 06/02/2014**

Avis personnel aux propriétaires et principaux occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites d'une parcelle, les informant qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite.

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Conseil communal est saisi d'une demande de suppression de voirie introduite par Monsieur STEENEBRUGGEN Yves, domicilié à 1190 FOREST, avenue du Roi, 177.

Le terrain concerné est situé **Chansin** à **5530 Dorinne** et cadastré **division 8, section A n°2L**.

Le projet consiste en : **désaffectation de l'esplanade de la gare de Dorinne-Durnal**.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article 12 du Décret relatif à la voirie communale du 06/02/2014.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 16h.

De plus, une permanence sera assurée au service Urbanisme le samedi **18/04/2020, de 10h à 12h**.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Carl-Eric BERGEMANN (téléphone : 082/610.327. - mail : urbanisme@yvoir.be).

L'enquête publique est ouverte le 23/03/2020 et clôturée le 21/04/2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@yvoir.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier V-2020-001 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale, dans la salle du Collège, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR, le 21/04/2020 à 15h à l'Hôtel de Ville.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mr Carl-Eric BERGEMANN dont le bureau se trouve à Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR.

A Yvoir, le 09/03/2020

La Directrice générale,

Joëlle LECOCQ



Le Bourgmestre

Patrick EVRARD